



L'Assurance Maladie en ligne

- **Renseignez-vous sur vos droits et démarches** selon votre situation.
- **Informez-vous avec l'annuaire santé** sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements.
- **Connectez-vous à votre espace personnel.**
- **Accédez également à de l'information santé :** maux du quotidien, maladies chroniques, pathologies plus lourdes, offres de prévention de l'Assurance Maladie.

Téléchargez gratuitement l'appli ameli



Plus de renseignements au

3646 Service gratuit
+ prix appel

AIDE FINANCIÈRE

FINANCEMENT D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE

**Atteint(e) d'une affection de longue durée,
votre médecin traitant vous recommande une activité sportive.
La CPAM 93 vous apporte alors une aide financière.**



COMMENT ÇA MARCHE ?

L'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis vous aide à financer cette activité en participant à hauteur de 150 € à vos frais d'inscription dans une association ou un club. Toute structure affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des sports. Toute association agréée (sport ou JEP) ET implantée dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville.



Vous souffrez d'une pathologie reconnue en affection de longue durée (ALD) : votre médecin traitant pourra réaliser une prescription médicale de sport, parlez-en avec lui.



Inscrivez-vous à l'activité recommandée par votre médecin et faites tamponner le formulaire par le club sportif.



Complétez le formulaire " **PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE** " (ci-contre) et joignez la prescription du médecin **et** votre dernier avis d'imposition.



Renvoyez les documents à votre caisse primaire par mail à : aidefinanciere.cpam-seine-saint-denis@assurance-maladie.fr ou par courrier postal :

CPAM de Seine-Saint-Denis
Aides Financières
CS 60300
93018 BOBIGNY Cedex



Vous percevrez une aide de 150 €* versée directement sur le compte bancaire enregistré auprès de l'Assurance Maladie.

* Accordée sous condition de ressources : < 20 000 €/an personne seule (30 000 € pour un couple), ressources majorées de 4 000 € par enfant à charge et dans la limite de votre cotisation annuelle

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

Vous êtes en ALD et votre médecin vous a prescrit la pratique d'une activité physique. Une aide financière, pour couvrir tout ou partie de vos frais d'adhésion à la pratique d'une activité sportive, dans la limite de 150 € par an (de date à date) peut vous être accordée sous condition de ressources : < 20 000 €/an personne seule, 30 000 € pour un couple, ressources majorées de 4 000 € par enfant à charge et dans la limite de votre cotisation annuelle.

Liste des documents obligatoires à fournir :

- la prescription médicale
- le dernier avis d'impôt sur le revenu du foyer
- cet imprimé complété et signé par vous-même et le club

Envoyer à :

CPAM de Seine-Saint-Denis
Aides financières - Sport
CS 60300
93018 BOBIGNY Cedex

Je soussigné(e) Mme/M : _____

Numéro de sécurité sociale : _____

solicite une participation financière dans le cadre de la pratique de l'activité sportive médicalement prescrite pour :

Prénom _____ Nom _____

date de naissance : _____

À compléter par le club sportif :

Nom du Club /structure : _____

Montant annuel de l'adhésion payée, déduction faite de l'aide de 50 € octroyée à la structure sportive dans le cadre du dispositif Pass'Sport :

Pour la période du _____ au _____

Tampon du club :

_____ €

Fait à _____ le _____

Signature de l'assuré (obligatoire) :

Toute fausse déclaration est passible de **5 000€ d'amende** (article L114-13 du Code de la Sécurité Sociale).